

Fiche Pellet *pratique*

Le chauffage au granulé de bois



Conseils pratiques 6

Entretien un poêle ou un insert à granulé de bois



à savoir

Arrêtez votre appareil avec la procédure habituelle, attendez l'arrêt complet et seulement ensuite vous pouvez débrancher et faire l'entretien de l'appareil.

Ces conseils sont indicatifs et peuvent varier en fonction du type de poêle, de la consommation et de la qualité des granulés utilisés. Pour un fonctionnement optimal, exigez du granulé dont la qualité est garantie par une de ces certifications : NF Biocombustible, DINplus ou ENplus®.



Si vous avez fait le choix de vous chauffer avec un poêle à granulé, voici des conseils pour l'entretien de votre poêle.

N'oubliez pas que les poêles à granulé requièrent un entretien minimal pour vous permettre de bénéficier longtemps et en toute sécurité d'un appareil de chauffage performant. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons :

- de procéder à un entretien régulier du poêle,
- de faire appel à un professionnel une fois par an pour l'entretien,
- de faire appel à un professionnel deux fois par an pour le ramonage. Le même professionnel peut assurer l'entretien et le ramonage, s'il est qualifié pour cela.

Entretien régulièrement son appareil de chauffage

Contrôle et nettoyage à effectuer de une à quatre fois par semaine :

- Le poêle doit être éteint et refroidi.
- Enlever et aspirer la cendre du bac à cendres.
- Contrôler et éventuellement nettoyer le creuset perforé, en s'assurant que tous les trous d'amenée d'air sont libres.
- Nettoyer le porte-creuset, le tube d'air comburant et la résistance d'allumage d'éventuels résidus de cendre.
- Nettoyer la chambre de combustion et les vitres avec des produits non abrasifs.

En cas de mauvaise combustion et si vous observez une augmentation de l'encrassement, procédez également au nettoyage.

Ces conseils sont généraux et donnés à titre indicatif, **prenez connaissance de la notice de votre poêle**, qui décrit précisément les opérations d'entretien qui lui sont propres. Elles seules font foi.



Faire appel à un professionnel tous les ans

Seul le professionnel est responsable de l'entretien annuel et connaît les bonnes pratiques. Il doit être assuré pour ses activités de ramonage et d'entretien de poêles. Ce professionnel peut être votre installateur ou une entreprise spécialisée. Il devra, selon votre poêle, réaliser au minimum les opérations d'entretien suivantes :

Nettoyage du circuit de fumée :

- Nettoyer toutes les zones du circuit de fumée accessibles après démontage des trappes d'accès et composants.
- Nettoyer soigneusement le faisceau de tubes de l'échangeur en aspirant les poussières qui se sont déposées.
- Nettoyer entièrement le conduit d'évacuation de fumée : collecteur, pales de l'évacuateur des fumées...
- Remonter soigneusement toutes les parties démontées sans oublier de huiler les vis.

Il existe des contrats d'entretien vous permettant de programmer en toute confiance l'intervention de nettoyage par votre professionnel.



Vue intérieure sans le creuset : arrivée d'air, de granulé et bougie d'allumage



Vue intérieure : extracteur de fumée



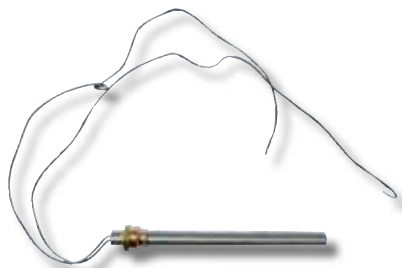
Extracteur de fumée démonté



Exemple de creuset



Exemple de ventilateur de convection centrifuge



Bougie d'allumage



Exemple de ventilateur de convection tangentielle

à savoir

RAMONAGE 2 fois par an minimum

→ **La loi est très claire sur ce point :**

Le Règlement Sanitaire Départemental impose un ramonage du conduit de fumée, du conduit de raccordement et du poêle 2 fois par an dont une en période de chauffe.

Le ramonage peut être effectué en même temps que l'entretien du poêle par le professionnel s'il est qualifié et assuré pour cette activité.

qui contacter ?

→ **Votre installateur en priorité.** Si votre installateur ne souhaite pas assurer l'entretien, demandez conseil au distributeur local de votre poêle. Vous pouvez aussi demander conseil à votre distributeur de granulés de bois.



Propellet

Propellet France est l'association nationale du chauffage au granulé de bois. Ses missions sont d'animer, de structurer une filière de qualité et de promouvoir le chauffage au granulé de bois.

Retrouvez toutes les fiches **Pellet** pratique et la liste des membres



www.propellet.fr

Avec le soutien de :



Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois